

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 27 MARS 2003

L'an deux mille trois, le jeudi 27 mars à 10 heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux du Centre de Gestion, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DEYRES.

Etaient présents, outre le Président :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| - Mme Façoise DARTIGUE-PEYROU, | Maire de MONTFORT-EN-CHALOSSE, |
| - Mr Jean-Claude SESCOUSSE, | Maire de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, |
| - Mr François CAILLE, | Maire de DONZACQ, |
| - Mme Monique LUBIN | Maire d'AUBAGNAN |
| - Mme Danielle MICHEL, | Maire de SAINT-PAUL-LES-DAX, |
| - Mr Henri DAUGA, | Maire d'AURICE, |
| - Mr Alain DUDON, | Maire de BISCARROSSE, |
| - Mr Jean-Claude LABERNEDE, | Maire de NARROSSE, |
| - Mr Bernard SUBSOL, | Maire de PONTONX-SUR-L'ADOUR, |
| - Mr Serge DAILHAT, | Maire de CLERMONT, |
| - Mr Claude MILET, | Maire de LARRIVIERE, |
| - Mme Christine DARDY, | Maire de SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, |
| - Mr Jean-Pierre PENICAUT, | Président C.C. du Grand DAX, |

Etaient absents ou excusés :

- | | |
|------------------------------|--|
| - Mr Michel ETCHAR, | Maire de SANGUINET, |
| - Mr Yves LAHOUN, | Maire de POUILLON, |
| - Mme Ginette SENTUC, | Maire de CAZERES-SUR-L'ADOUR, |
| - Mr Guy DUCOURNAU, | Maire de GASTES,
et son suppléant, |
| - Mme Pierrette FONTENAS, | Maire de TARNOS,
et son suppléant, |
| - Mme Lucette MARCHAND, | Maire d'OEYRELUY,
et sa suppléante, |
| - Mr Bernard CORRIHONS, | Maire d'ONDRES,
et son suppléant, |
| - Mr Robert DESSALLES, | Maire de MIMBASTE,
et son suppléant, |
| - Mr Jean-Pierre LAFFERRERE, | Président C.C. du Tursan - GEAUNE,
et son suppléant, |
| - Mr Jean-Paul SEBASTIEN, | Président C.C de la Haute Lande - SABRES,
et son suppléant, |

Assistaient également à la réunion, Monsieur Dominique SAVARY, Directeur du Centre de Gestion, et Monsieur Max SOUNAC, Payeur Départemental.

Monsieur Jean-Claude DEYRES procède à l'appel des membres de l'assemblée. La séance est ouverte à 10h05.

1 - Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 04 mars 2003 -

Le Président demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et le Président remercie l'assemblée.

2 - Affectation des résultats 2002

Le compte administratif 2002 fait apparaître un excédent cumulé en fonctionnement de 665 183,37 €

Le Président propose donc d'affecter une partie de cet excédent au besoin de financement de la section d'investissement soit 99 051,85 € et le solde en report de fonctionnement soit 566 131,52 € au titre de l'année 2003 et d'inscrire ces sommes dans le cadre du Budget Primitif 2003.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		
POUR MEMOIRE : prévisions budgétaires virement à la section d'investissement		99 819 €
RESULTAT AU 31.12.02	Excédent (A)	665 183,37 €
	Déficit (B)	Néant
(A) Répartition de l'excédent au 31 décembre 2002 :		
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		99 051,85 €
- Affectation complémentaire en réserves		Néant
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur en fonctionnement) (002)		566 131,52 €
(B) Déficit au 31 décembre 2002 :		
- Déficit à reporter		Néant

3 - Vote du Budget Primitif 2003

Monsieur le Président indique que le Conseil d'Administration vient d'approuver le compte administratif 2002. L'excédent de fonctionnement cumulé a été de **665 183,37 €** Il a été affecté au besoin de financement de la section d'investissement **99 051,85 €** **566 131,52 €** étant affectés quant à eux en report de fonctionnement, au titre de l'année 2003.

Ce budget 2003 ne présente pas de grandes modifications par rapport au budget de 2002 et est conforme aux orientations budgétaires qui ont été adoptées.

I) PRESENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2003

A) <u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</u>	371 230,00 €
• Dépenses réelles :	272 178,00 €
• Résultats reportés D 001 :	<u>99 052,00 €</u>
- TOTAL :	371 230,00 €
• Dépenses réelles :	272 178,00 €
se décomposant en :	
* 16 Remboursements d'emprunts	32 511,00 €
* 20 Immobilisations incorporelles	121 780,00 €
* 21 Immobilisations corporelles	117 887,00 €
- Ventilation des dépenses d'équipements comptes 20 et 21	137 180,00 €
* <u>20 Immobilisations incorporelles</u>	121 780,00 €
- 203 Frais d'études	<u>86 715,00 €</u>
. Etude réalisation réseau ext/int/	46 848,00 €
. Etude réalisation site CDG	10 000,00 €
. Etude travaux HALLACQ	7 000,00 €
. Etude organisation caserne Bosquet	22 867,00 €
- 205 Logiciels	<u>35 065,00 €</u>
. Service Remplacement	12 196,00 €
. KOALA Concours	7 500,00 €
. Logiciel GRH	15 369,00 €
* <u>21 Immobilisations corporelles</u>	117 887,00 €
- 212 Aménagement terrain	<u>2 057,00 €</u>
- 2135 Installations générales	<u>63 580,00 €</u>
. Motorisation store Direction	789,00 €
. Lamelles store escalier	750,00 €
. Travaux aménagement bâtiment	18 441,00 €
. Travaux aménagement médecine	39 000,00 €
. Installation ligne médecine informatique	4 600,00 €
- 2154 Acquisition Matériel médical	<u>5 000,00 €</u>

- 2183 Matériel de bureau et informatique	<u>32 000,00 €</u>
. Scanner GRH	
. Onduleur dans chaque service	
. 1 Micro prévention (base)	
. 1 micro juridique (base)	
. 1 Micro GRH	
. 1 serveur médecine	
. 1 serveur CDG	
. 1 imprimante comptabilité	
. Pointeuse avec carte sécurité et divers	
- 2184 Mobilier	<u>15 250,00 €</u>
. 1 Armoire prévention	
. Mobilier juridique	
. Mobilier comptabilité	
. Mobilier informatique statut	
. Fauteuils	
. Divers	

Au titre de l'année 2003, Monsieur le Président propose d'essayer de louer et d'aménager des locaux pour le service médecine. Le budget 2003 prend donc en compte l'aménagement de ces locaux et le réaménagement sommaire du bâtiment actuel, afin de permettre aux services de retrouver des conditions de fonctionnement acceptables.

Le déménagement du service médecine n'est pas la bonne solution mais c'est la seule qu'il est possible d'envisager dans l'immédiat dans l'attente de la réalisation du projet de la caserne Bosquet.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, il a été prévu des crédits pour continuer l'étude relative au réseau extranet/internet mais également des sommes importantes liées au choix de futurs logiciels de gestion pour les services (logiciel service de remplacement, logiciel concours, logiciel GRH). De plus, il faut continuer à prévoir des sommes significatives pour le renouvellement des matériels informatiques.

En 2003, Monsieur le Président propose de réfléchir à l'acquisition de nouveaux logiciels qui sont indispensables au fonctionnement et au développement des services du Centre de Gestion.

Le budget d'investissement est important. Bien entendu, certains investissements ne seront réalisés que si les produits attendus sont disponibles, notamment les logiciels correspondants aux besoins spécifiques des services. S'agissant enfin du réseau extranet/internet, ces sommes ne seront engagées que si les réponses attendues des partenaires institutionnels (Conseil Général des Landes, ADACL, ALPI, Association des Maires et services de l'Etat) sont obtenues.

B) RECETTES D'INVESTISSEMENT : **371 230,00 €**

• Recettes d'investissement	272 178,00 €
• Affectation R1068	99 052,00 €

• Recettes d'investissement	272 178,00 €
* 10 Dotation fonds divers réserves	11 740,00 €
* 28 Amortissement des immobilisations	49 363,00 €
* 021 Virement de la section de fonctionnement	211 075,00 €

2003 se caractérise par un budget d'investissement plus soutenu. Cela est dû au projet de déménagement du service médecine, au projet extranet/internet et aux besoins matériels informatiques des services.

Le problème des locaux est crucial. Le déménagement du service médecine permettra uniquement d'améliorer les conditions de fonctionnement des services. La priorité reste l'avancement du projet de déménagement à la caserne Bosquet.

II) SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : **5 675 4000,00 €**

• Opérations réelles :	5 414 962,00 €
• Opérations d'ordre :	260 438,00 €
• Opérations réelles :	5 414 962,00 €
* 011 Charges à caractère général	597 885,00 €
* 012 Charges de personnel	4 467 550,00 €
* 022 Dépenses imprévues fonctionnement	11 745,00 €
* 65 Autres charges de gestion courante	329 182,00 €
* 66 Charges financières	5 500,00 €
* 67 Charges exceptionnelles	3 100,00 €
• Opérations d'ordre :	260 438,00 €
* 68 Dotation aux amortissements	49 363,00 €
* 023 Virement à la section d'investissement	211 075,00 €

PRESENTATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

* 011 Charges à caractère général	597 885,00 €
-----------------------------------	---------------------

Ce poste budgétaire est en augmentation importante par rapport au BP 2002. Au titre de l'année 2003, il sera nécessaire d'organiser un nombre très important de concours dans les différentes filières. Le calendrier des concours ci-annexé permet de constater l'augmentation exponentielle des concours en 2003 avec notamment les concours 3^{ème} voie destinés à l'intégration des emplois jeunes dans la fonction publique territoriale. En fonction des éléments en possession du service, le coût global du service concours va être multiplié par 2,5. De plus, certains postes budgétaires prennent en compte les partenariats développés avec l'ADACL, le CNFPT et le Conseil Général.

* 012 Charges de personnel **4 467 550,00 €**

L'augmentation des frais de personnel concerne essentiellement le fonctionnement du service de remplacement. Toutefois, ce budget 2003 prend en compte la pérennisation des emplois précaires tant emplois jeunes que CEC.

Au mois de mars, 150 personnes ont été payées sur ce service. L'article 6413 « rémunération personnel non titulaire » a été budgétisé à hauteur de 2 130 000,00 € pour 1 974 000,00 € au BP 2002.

L'article 6451 « cotisations à l'URSSAF » : 787 000,00 € en 2003
725 589,00 € en 2002

L'article 6454 « cotisations ASSEDIC » : 140 000,00 € en 2003
108 500,00 € en 2002

* 65 Autres charges de gestion courante **329 182,00 €**

- Article 6531 « Indemnités Président et Vice-Présidents » : 43 000,00 €
- Article 65321 « Déplacement séjours membres C.A. » : 10 000,00 €
- Article 65322 « Déplacement membres organisations paritaires » : 10 000,00 €
- Article 65323 « Déplacement Commission de réforme » : 1 525,00 €
- Article 6561 « Décharges d'activité syndicale » : 236 279,00 €

Elles reflètent l'application des nouveaux textes réglementaires et découlent de la mise en œuvre stricte des textes concernant le droit syndical. Compte tenu de l'augmentation importante des personnels gérés par le Centre de Gestion, il faut recalculer en fin d'année 2003, les décharges d'activités syndicales en prenant en compte ces effectifs en équivalent temps pleins. A priori, il faut calculer ces décharges au titre du premier janvier 2004 sur un effectif dépassant les 5000 agents en équivalent temps pleins.

* 66 Charges financières 5 500,00 €

* 67 Charges exceptionnelles 3 100,00 €

* 68 Dotations aux amortissements 49 363,00 €

* 022 Dépenses imprévues de fonctionnement 11 745,00 €

Il s'agit d'une précaution utile.

* 023 Virement à la section d'investissement 211 075,00 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à **5 675 400,00 €**. Bien entendu, il s'agit d'une prévision, en souhaitant toutefois que le coût des concours au titre de l'année 2003 reste maîtrisable.

Même si le service remplacement représente une part importante du budget de fonctionnement de l'établissement, il sera nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement globales hors service remplacement.

B) <u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u> :	5 675 400,00 €
• Recettes de fonctionnement de l'exercice	5 010 217,00 €
• Affectation	665 183,00 €
• Recettes de fonctionnement de l'exercice	5 010 217,00 €
* 70 Produit des services	4 949 227,00 €
* 74 Dotation et participation	37 446,00 €
* 76 Produits financiers	0,00 €
* 013 Atténuation de charges	23 544,00 €
* 70 Produit des services	4 949 227,00 €
. 7061 Cotisations collectivités	1 200 000,00 €
. 70632 Produits gestion contrat assurance	182 000,00 €
. 70633 Remboursement conventions concours	1 316,00 €
. 70638 Autres conventions et remboursements	211 021,00 €
. 7068 Autres prestations médecine	450 000,00 €
. 70842 Mise à disposition de personnel	2 870 790,00 €
. 7086 Transfert de ressources CNFPT	0,00 €
. 7088 Autres produits archives	34 100,00 €
L'article 70842 correspond au fonctionnement du service remplacement pour un montant de 2 870 790,00 €	
* 74 Dotations et participations	37 446,00 €
. Contribution personnel privé d'emploi	3 800,00 €
. Subventions et participation Etat	25 126,00 €
. Subventions et participation Département	4 145,00 €
. Subventions et participation autres organismes (MNT)	4 375,00 €
* 013 Atténuation de charges	23 744,00 €
- 64198 Remboursement rémunération personnel CDG	10 000,00 €
- 6439 Remboursement rémunération personnel	13 544,00 €

Il s'agit du remboursement par la CNP du salaire de Monsieur BOYER.

Le conseil d'administration a décidé de fixer à 1,20 notre taux de cotisation à compter du 1er janvier 2003. La base de cotisation du Centre de Gestion va augmenter avec l'intégration des emplois jeunes, le recrutement d'agents sociaux par les CCAS et les CIAS et le développement de l'intercommunalité. Toutefois il est indispensable d'améliorer les équilibres financiers des services facultatifs comme indiqués lors des débats d'orientations

budgétaires. Il faut absolument en 2003 développer nos partenariats avec le Conseil Général, le Conseil Régional et le CNFPT. La part nette des ressources des services hors cotisation obligatoire doit être encore améliorée.

La situation financière du Centre de Gestion est bonne. Il est toutefois nécessaire d'augmenter encore en 2003 l'excédent car ces sommes seront indispensables dans le cadre du futur projet de la caserne.

BALANCE GENERALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES	5 675 400,00 €
- RECETTES	5 675 400,00 €

BALANCE GENERALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES	371 230,00 €
- RECETTES	371 230,00 €

<u>BUDGET GLOBAL</u>	6 046 630,00 €
-----------------------------	-----------------------

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2003.

4 COTISATION UNION NATIONALE DES CENTRES DE GESTION **- ANNEE 2003 -**

Au titre de l'année 2003, le Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a fixé à 1,2 € par fonctionnaire, le montant de la cotisation 2003.

Compte tenu de la répartition des effectifs telle que constatée lors des élections aux Commissions Administratives Paritaires des Catégories A, B et C, le montant de la cotisation due par le Centre de Gestion est de 5 337,60 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de verser le montant de la cotisation due par le Centre de Gestion à l'Union Nationale des Centres de Gestion, d'un montant de 5 337,60 €

5 - LIGNE DE TRESORERIE 2003

Par délibération en date du 28 mars 2002, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 153.000 € auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour, au titre de l'année 2002.

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à négocier le renouvellement de cette ligne de trésorerie, d'un montant de 153 000 € auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de l'Adour, au titre de l'année 2003.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à négocier le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 153 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, au titre de l'année 2003.

6 - CREATION DE POSTES FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE GESTION - ANNEE 2003

Dans le cadre de la pérennisation des emplois précaires (emplois-jeunes) et du fonctionnement normal des services du Centre de Gestion, le Président propose de créer les postes suivants au 1^{er} avril 2003 :

✕ Services Administratifs :

- ✓ 2 postes de Rédacteur temps complet 35 / 35^{ème}
- ✓ 1 poste d'Adjoint Administratif temps complet 35 / 35^{ème}
- ✓ 2 postes d'Agent Administratif temps complet 35 / 35^{ème}

✕ Service Médecine :

- ✓ 1 poste de Médecin 1^{ère} classe temps complet 35 / 35^{ème}

Ces emplois sont destinés à pérenniser les emplois précaires et à permettre l'avancement de grade des fonctionnaires actuels.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de créer, les postes comme ci-dessus indiqué, à compter du 1^{er} avril 2003.

7 - CREATION DE DEUX POSTES DE MEDECINS NON TITULAIRES - ANNEE 2003

Dans le cadre du fonctionnement du service de médecine, il paraît nécessaire de renouveler au titre de l'année 2003, la création de deux postes de médecins non titulaires sur les bases suivantes :

- Médecin territorial non titulaire de 2^{ème} classe
- Rémunération : 9^{ème} échelon médecin territorial de 2^{ème} classe
IB 772 / IM 632
- Durée : 1 an

Ces deux personnes seront amenées à intervenir dans le cadre du fonctionnement normal du service médecine au titre de l'année 2003.

Le Président propose de renouveler, comme en 2002, ces deux postes de médecins non-titulaires pour l'année 2003.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de renouveler les deux postes de médecins non-titulaires pour l'année 2003.

8 - CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES 2^{ème} CLASSE CONTRACTUEL 3 ANS - SERVICE ARCHIVES

Le Président rappelle à l'assemblée que le service archives a été créé depuis maintenant cinq ans. Ce service a fonctionné jusqu'à présent grâce à des emplois aidés qui sont arrivés à échéance. Il croit indispensable d'assurer dans l'intérêt des collectivités, en étroite relation avec les services de l'Etat et du Conseil Général des Landes, la pérennité de ces emplois.

Il propose de créer, conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques comme suit, à compter du 1^{er} avril 2003 :

- Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques 2^{ème} classe non-titulaire temps complet 35 / 35^{ème},
- Rémunération mensuelle : IB 380 / IM 349
- Durée du contrat : 3 ans

Le recrutement sur ce poste du responsable actuel du service archives intercollectivités va permettre de continuer d'œuvrer avec les services de l'Etat et du Conseil Général des Landes à la préservation des archives des collectivités territoriales.

L'autre poste, occupé précédemment par un emploi jeune, sera pérennisé dans le cadre de la création d'un poste d'Agent Administratif à temps complet 35 / 35^{ème}, étant précisé que cette personne est en train de se présenter aux concours de la fonction publique territoriale.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de créer le poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques 2^{ème} classe non-titulaire, dans les conditions exposées ci-dessus.

9 - CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR-ADJOINT DE CENTRE DE GESTION DE 5 000 A 9 000 AGENTS AU PLUS

Le Président rappelle à l'assemblée que l'activité du Centre de Gestion s'est démultipliée au cours des dernières années. Cela a été largement abordé par le Conseil d'Administration lors du vote du compte administratif et du débat d'orientations budgétaires.

Au regard de l'activité de l'établissement, gérant à ce jour plus de 6 000 fonctionnaires à temps complet, temps non complet et agents de droit public, le Président propose de créer un poste de Directeur-Adjoint de centre de gestion.

Conformément à la réglementation, ce poste sera doté de l'échelonnement indiciaire d'un Directeur Général Adjoint des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants.

Ce poste est pré-affecté et dès sa création, si le Conseil d'Administration en est d'accord, le Président nommera l'actuel Attaché Principal sur ce poste.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, à créer le poste de Directeur Général Adjoint.

10 - PARTICIPATION REPRESENTATIVE FRAIS DE LOCATION LOCAUX SYNDICAUX - ANNEE 2003

Par délibération en date du 28 mars 2002, le Conseil d'Administration, devant l'impossibilité de mettre à disposition des organisations syndicales représentées au Comité Technique Paritaire Intercommunal de l'établissement, des locaux syndicaux, avait décidé d'attribuer une participation représentative pour frais de location d'un montant de 25.000,00 Francs, soit 3.811,22 € à chacune des organisations syndicales représentatives, à savoir :

- ✓ SAFPT Autonome
- ✓ C.G.T.
- ✓ Force Ouvrière
- ✓ Interco-CFDT
- ✓ UNSA

Au titre de l'année 2002, cette participation avait été fixée à 3 963,67 € par an pour chacune de ces organisations syndicales.

Au titre de l'année 2003, le Président propose de fixer à 4.062,76 € cette participation financière.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de fixer à 4 062,76 € la participation représentative pour frais de location à chacune des organisations syndicales.

11 - CALENDRIER DES CONCOURS - ANNEE 2003

Monsieur le Président du Centre de Gestion expose au Conseil d'Administration qu'il convient de fixer la nature des concours que le Centre de Gestion des Landes devra organiser au titre de l'année 2003.

Il précise, à cet égard, que le recensement des postes à pouvoir, effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées du département des Landes, fin décembre 2002, a permis d'établir un calendrier prévisionnel des concours pour l'année 2003 et dont copie figure en annexe de l'ordre du jour.

Il propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le calendrier prévisionnel des concours 2003 à titre définitif et de l'autoriser à procéder, par voie d'arrêtés, à l'ouverture de ces concours.

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité d'adopter le calendrier des concours 2003 à titre définitif et autorise Monsieur le Président à procéder, par voie d'arrêtés, à l'ouverture de ces concours.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DEYRES demande si l'assemblée a des questions à poser.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h55.

Fait à SAINT-SEVER, le 28 Mars 2003

Le Président
Monsieur Jean-Claude DEYRES

Les Vice-Présidents

Les membres